

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

CONFÉRENCE DE L'UNION

Trente-et-unième session ordinaire

1 - 2 juillet 2018

Nouakchott (MAURITANIE)

Assembly/AU/4(XXXI)

Original : Anglais

**RAPPORT DU PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION SUR LA QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL**

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SUR LA QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL

I. CONTEXTE

1. Le présent rapport est soumis en application de la décision Assembly/AU/Dec.653(XXIX) adoptée lors de la 29^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Addis Abéba, du 3 au 4 juillet 2017. Il convient de rappeler que la Conférence m'avait demandé de lui faire rapport, lors de sa session de janvier 2018, sur les mesures et initiatives que j'aurais prises sur la question du Sahara occidental, seul ou avec le Président de l'Union, en partenariat avec les Nations unies. À la 30^{ème} session ordinaire de la Conférence tenue à Addis Abéba, du 28 au 29 janvier 2018, il a été convenu que ce rapport serait présenté lors de la 31^{ème} session ordinaire à Nouakchott, en République islamique de Mauritanie, du 1^{er} au 2 juillet 2018.

2. Ce rapport rend compte des consultations et interactions politiques que j'ai eues dans le cadre du mandat qui m'a été confié. Il met en relief un certain nombre d'observations, avant de formuler des recommandations à l'intention de la Conférence de l'Union et de se conclure sur quelques remarques.

II. INTERACTIONS ET CONSULTATIONS POLITIQUES

3. Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision susmentionnée de la Conférence de l'Union et du mandat qui m'a été confié, j'ai entrepris des consultations avec les parties. J'ai aussi échangé avec les Nations unies et d'autres acteurs internationaux. L'objectif était double: d'abord, m'informer de l'évolution de la situation; ensuite, avoir une meilleure compréhension de leurs positions et perspectives.

(i) Déroulement des consultations

4. Du 5 au 6 juin 2018, je me suis rendu au Royaume du Maroc, où j'ai été reçu, à Rabat, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. J'ai également eu des entretiens avec le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Royaume du Maroc, Nasser Bourita.

5. Les 19 et 20 juin, j'ai effectué une visite à Tindouf, en Algérie, pour m'entretenir avec les autorités de la République arabe sahraouie démocratique (RASD). Sur place, j'ai été reçu par le Président Brahim Ghali. J'ai aussi rencontré le Ministre des Affaires étrangères de la RASD, Mohamed Salem Ould Salek.

6. En plus des parties, j'ai consulté les pays voisins, au regard de leur proximité géographique et connaissance du dossier, ainsi que de la contribution qu'ils pourraient apporter dans la recherche d'une solution. C'est ainsi que du 11 au 12 mars 2018, je me suis rendu en Algérie, où j'ai discuté des efforts de recherche d'une solution avec le Ministre des Affaires étrangères Abdlekader Messahel et le Premier ministre Ahmed Ouyahia. Les 28 et 29 mars 2018, j'ai effectué une visite en

Mauritanie, où j'ai procédé à un échange de vues avec le Président Mohamed Ould Abdel Aziz.

7. Par ailleurs, j'ai rencontré l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies, Horst Köhler, à deux reprises: d'abord à Addis Abéba, au siège de l'Union africaine (UA), le 10 janvier 2018; puis à Kigali, avec le Président Paul Kagame, le 13 janvier. De même, j'ai échangé avec le Secrétaire général des Nations unies à plusieurs reprises, y compris lors de mon déplacement à New York, pour participer au Dialogue interactif de haut niveau avec les organisations régionales tenu les 12 et 13 juin 2018. J'ai, en outre, eu des échanges fort utiles avec d'autres acteurs internationaux, tant au niveau qu'en dehors du continent.

8. Le 15 juin, j'ai eu une séance de travail avec mon Envoyé spécial pour le Sahara occidental, l'ancien Président du Mozambique Joaquim Chissano. Auparavant, M. Chissano avait rencontré l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies à Berlin, le 29 mai 2018.

9. Tout au long de mes interactions, j'ai gardé un contact étroit avec le Président de l'Union, le Président Paul Kagame. Nous nous sommes réciproquement et régulièrement tenus informés de nos démarches respectives sur la question du Sahara occidental.

(ii) Consultations avec les parties

10. Lors de mes consultations avec les parties, j'ai tenu à situer le contexte de mes efforts. À cet égard, j'ai mis l'accent sur les aspects ci-après:

- a) le caractère prolongé du conflit, vieux de plusieurs décennies, et la nécessité d'une relance effective du processus de paix, avec une volonté réelle d'aboutir à une solution durable;
- b) les conséquences résultant de cet état de fait pour les populations affectées, en particulier les réfugiés se trouvant à Tindouf;
- c) le risque d'hostilités actives du fait des tensions observées sur le terrain ces dernières années et, partant, le danger d'une remise en cause du cessez-le-feu en vigueur depuis septembre 1991;
- d) la paralysie du processus d'intégration dans la région du Maghreb, qui se traduit par d'immenses pertes en termes d'opportunités économiques et affecte négativement les efforts déployés au niveau de l'UA, étant donné que les Communautés économiques régionales, dont l'Union du Maghreb arabe (UMA), sont les piliers de l'intégration continentale;
- e) l'impact du conflit sur le fonctionnement de l'UA, ainsi que l'attestent les multiples incidents survenus lors d'activités organisées dans le cadre de ses programmes et de rencontres avec des partenaires internationaux. J'ai ajouté que cette situation est d'autant plus dommageable qu'elle intervient à un moment où l'UA s'emploie à accélérer le processus d'intégration continentale; et

- f) l'inquiétude croissante de nombre d'Etats membres, qui redoutent de voir la mise en œuvre des priorités continentales en matière d'intégration sérieusement entravée par la persistance du différend sur le Sahara occidental et les tensions qu'il provoque au niveau de l'UA.

11. J'ai sollicité les vues des parties sur deux questions spécifiques: d'une part, la contribution qui pourrait être celle de l'UA dans la recherche d'une solution, ayant à l'esprit le rôle de premier plan que jouent les Nations unies; de l'autre, les éléments d'une possible solution au regard des discussions passées et de l'impasse actuelle.

12. Les autorités marocaines ont réaffirmé le rôle central des Nations unies dans la conduite du processus de négociation. Elles ont mis en garde contre les risques d'un processus parallèle, estimant qu'en reconnaissant la RASD, l'UA s'était d'elle-même exclue des efforts de recherche d'une solution: selon le Maroc, l'Union a, par ce fait, tranché le débat sur le statut du territoire que les Nations unies s'emploient à déterminer. Les autorités marocaines n'ont, toutefois, pas totalement exclu un rôle pour l'UA, aussi longtemps que la primauté des Nations unies dans la gestion du dossier n'est pas remise en cause. À cet égard, elles ont marqué leur appui aux efforts du nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies et leur attachement au processus de négociation conduit sous les auspices des Nations unies. Les autorités marocaines estiment que tout règlement du conflit requiert l'implication effective de l'Algérie.

13. Sur le fond de la solution à promouvoir, les autorités marocaines, après avoir réitéré leur position sur l'appartenance du territoire au Royaume du Maroc, ont rappelé leur offre d'autonomie sur la base de l'Initiative présentée au Conseil de sécurité en avril 2007. Elles ont ajouté que le Conseil s'était « félicité des efforts sérieux et crédibles faits par la Maroc pour aller de l'avant vers un règlement ».

14. Pour leur part, les autorités sahraouies ont souligné le rôle important que l'UA doit jouer de concert avec les Nations unies, ainsi que leur disponibilité à engager immédiatement des négociations directes, sans conditions préalables, avec le Royaume du Maroc. Elles ont soutenu que le Maroc portait la responsabilité de l'impasse actuelle, ayant jusqu'ici rejeté toutes les propositions de sortie de crise et continuant à faire obstacle aux négociations demandées par le Conseil de sécurité du fait des conditions préalables qu'il pose. Elles ont, en outre, mis en relief les souffrances que subissent les réfugiés se trouvant à Tindouf et la frustration croissante des jeunes ayant grandi dans les camps. Leur impatience, ont-elles affirmé, sera difficilement contrôlable si l'impasse devait se poursuivre. La partie sahraouie a fait part, avec insistance, de ses préoccupations sur les questions liées aux droits de l'homme sur le territoire et à l'exploitation de ses ressources.

15. Du point de vue de la substance, les autorités sahraouies ont affirmé que le Royaume du Maroc avait agi en violation du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Elles ont souligné le caractère inaliénable du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément à la légalité internationale et à travers l'organisation d'un référendum. Elles ont rappelé les décisions adoptées par les instances compétentes de l'UA à ce sujet depuis plusieurs années.

16. En dépit de ces divergences substantielles entre les parties, j'ai été encouragé par l'environnement et le caractère constructifs de mes consultations avec elles. En effet, les parties ont:

- a) positivement accueilli ma démarche et exprimé leur disposition à coopérer avec la Commission dans la mise en œuvre du mandat qui m'a été confié par la Conférence de l'Union;
- b) confirmé leur volonté de sortir de l'impasse actuelle; et
- c) réaffirmé leur engagement à coopérer avec l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies pour relancer le processus de négociation et parvenir à une solution.

(iii) Interactions avec les pays voisins

17. Lors mes discussions avec les autorités algériennes et mauritaniennes, j'ai insisté sur le rôle crucial que ces deux pays peuvent jouer dans la recherche d'une solution. Je les ai exhortés à soutenir activement les efforts déployés pour la relance du processus de négociation, ajoutant que le conflit n'avait que trop duré et que la situation actuelle entravait les efforts d'intégration dans le cadre de l'UMA et ceux visant à promouvoir plus efficacement la sécurité régionale.

18. L'Algérie et la Mauritanie ont salué l'engagement de l'UA à aider à la recherche d'une solution entre les parties. La nécessité d'un soutien aux efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies a été soulignée. L'Algérie a réaffirmé l'importance que revêt le respect du principe de l'autodétermination. La Mauritanie a réitéré sa position de neutralité positive, indiquant soutenir toute solution qui conviendrait aux parties, dans le respect de la légalité internationale.

(iv) Interactions avec les Nations unies

19. Les Nations unies ont manifesté leur volonté de coopérer avec l'UA, selon des modalités à définir, en vue de la recherche d'une solution, étant entendu que l'objectif doit être de renforcer le processus conduit par le Nations unies plutôt que de lancer une initiative parallèle ou concurrente. De ce point de vue, le soutien de l'UA aux efforts conduits par l'Envoyé personnel est le bienvenu.

III. OBSERVATIONS

20. Ma mission consistait à écouter les parties et les autres acteurs intéressés et/ou concernés et à explorer, avec eux, les modalités d'une contribution plus efficace de l'UA aux efforts visant à surmonter l'impasse actuelle et à trouver une solution définitive. Les consultations que j'ai conduites ont fait ressortir les éléments ci-après:

- a) l'existence d'une réelle prise de conscience des risques liés au statu quo. Les tensions observées ces dernières années sur le terrain et la situation des populations réfugiées, ainsi que la nécessité de relancer la

construction maghrébine sur des bases plus solides et de faire avancer l'agenda africain, tant dans sa dimension politique qu'économique, démontrent, s'il en était besoin, l'urgence de la recherche d'une solution;

- b) la disponibilité des parties à interagir positivement avec l'UA pour le succès de la démarche que j'ai conduite; et
- c) la nécessité pour l'UA d'inscrire sa démarche dans le cadre d'un appui renforcé aux efforts des Nations unies, pour accroître leur chance d'aboutissement. En d'autres termes, il ne s'agirait pas pour l'UA de développer un processus parallèle à celui des Nations unies.

IV. RECOMMANDATIONS

21. A la lumière des consultations et des interactions que j'ai eues, ainsi que des observations ci-dessus, je voudrais soumettre les recommandations suivantes à l'attention de la Conférence de l'Union :

- a) il est crucial que l'UA s'implique activement dans la recherche d'une solution au conflit, au titre de sa responsabilité dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur l'ensemble du continent. Une telle implication est conforme aux instruments pertinents de l'UA et rôle dévolu aux arrangements régionaux, en vertu des dispositions pertinentes de la Charte des Nations unies. S'y ajoute le fait que l'impasse actuelle affecte négativement le fonctionnement de l'UA ;
- b) le rôle de l'UA devrait viser à accompagner et à soutenir les efforts des Nations unies, dont le Conseil de sécurité demeure saisi de la question. Au demeurant, l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies conduit, depuis sa prise de fonction, des consultations intensives avec les parties, lesquelles ont exprimé leur engagement à coopérer avec lui;
- c) conformément à ce rôle d'accompagnement et de soutien, il est souhaitable que la Conférence de l'Union mette en place un mécanisme africain à même de permettre à l'UA d'apporter un appui efficace au processus conduit par les Nations unies, basé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Celles-ci ont, de façon constante, demandé aux parties de reprendre les négociations sous les auspices du Secrétaire général, sans conditions préalables et de bonne foi, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le contexte d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations unies. De façon plus spécifique, ce mécanisme encouragerait les parties à faire preuve de flexibilité et d'esprit de compromis; interagirait avec les Nations unies et, en tant que de besoin, avec d'autres acteurs pour mobiliser le soutien le plus large possible aux efforts des Nations unies; et réfléchirait, en étroite collaboration avec les Nations unies, à la substance du compromis souhaité ;

- d) ce mécanisme rendrait directement compte à la Conférence de l'Union et, en tant que de besoin, au Conseil de paix et de sécurité au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, Pour assurer la cohérence requise, la question du Sahara occidental ne serait évoquée que dans ce cadre et à ce niveau;
- e) le mécanisme africain mentionné plus haut pourrait, selon le choix de la Conférence de l'Union, se décliner comme suit:
- le Comité ad hoc des chefs d'État de Gouvernement sur le conflit du Sahara occidental établi par la résolution AHG/Res.92 (XV) adoptée par la 15^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement tenue à Khartoum, au Soudan, du 18 au 22 juillet 1978, dont la possible réactivation a été envisagée dans la décision précitée Assembly/AU/Dec.653 (XXIX) de juillet 2017. Ce Comité serait élargi au Président de la Commission,
 - un Panel de haut niveau comprenant la Troïka de l'Union et le Président de la Commission, ou
 - une Délégation de haut niveau composée du Président de l'Union et du Président de la Commission;
- f) dans l'esprit d'une démarche de complémentarité avec les efforts des Nations unies et de soutien à ceux-ci suivant les paramètres indiqués plus haut, il est recommandé d'envisager la réouverture du bureau de l'UA auprès de la Mission des Nations unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO), à Laayoune, en vue d'assurer une liaison opérationnelle avec les Nations unies ;
- g) enfin, la Conférence de l'Union pourrait lancer un appel à tous les États membres de l'UA, notamment les pays voisins, pour contribuer au succès de la démarche africaine proposée.

22. En parallèle, il importe que la Conférence de l'Union envoie un message clair quant à son refus de voir la mise en œuvre de l'agenda de l'UA et son fonctionnement entravés par le conflit. Les priorités fixées, qui portent notamment sur l'intégration, doivent être respectées et mobiliser pleinement l'attention de l'Union.

V. CONCLUSION

23. Le conflit du Sahara occidental n'a que trop duré. Cette situation est entrée dans une phase où, au-delà de ses effets négatifs bien connus au niveau de la région, y compris sur les populations affectées, elle menace aussi le fonctionnement de l'UA et fait obstacle à la mise en œuvre de son agenda. Un tel état de fait ne peut être toléré.

24. Il importe donc que l'UA se mobilise pour contribuer significativement à la recherche d'une solution. Il s'agit, ce faisant, d'appuyer plus effectivement les efforts des Nations unies qui sont saisies du dossier. Dans le même temps, il est clair

qu'aucune solution ne pourra être trouvée si les parties ne font pas preuve d'esprit de compromis. Il est aussi important que tous les Etats membres, y compris les pays voisins, puissent contribuer activement à l'émergence d'un tel compromis.

25. Je saisis cette occasion pour exprimer mes remerciements aux parties pour la coopération qu'elles m'ont apportée dans la conduite de la mission que m'a confiée la Conférence de l'Union. Ma gratitude va également aux pays voisins, aux Nations unies et aux autres acteurs avec lesquels j'ai interagi, pour les échanges ouverts et utiles que nous avons eus.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2018-07-02

Report of the Chairperson of the Commission on the Issue of Western Sahara

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9007>

Downloaded from African Union Common Repository